



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2024 N°37
24 avril 2024



-Décisions du 23 avril 2024 de la directrice générale portant délégation de signature à la directrice territoriale par intérim	
*mesures temporaires	P 2
*chômages	P 5
Direction territoriale Rhône Saône	
-Décision du 24 avril 2024 relatives à la programmation des jours de chômages pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	
*modification du chômage sur le Rhin canalisé du Sas 1 de l'écluse de Gamsheim	P 8

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

*Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

DECISION
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME FREDERIQUE BOURGEOIS, DIRECTRICE TERRITORIALE RHÔNE
SAÔNE PAR INTERIM
-Mesures temporaires-

La directrice générale de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment les articles L. 4312-3, L. 4241-3 et A. 4241-26,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,

Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 29 mars 2024 de Mme Cécile Avezard, directrice générale de Voies navigables de France, portant délégation de signature à Mme Frédérique Bourgeois, directrice territoriale Rhône Saône par intérim, en matière de mesures temporaires,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Rhône Saône, délégation est donnée à Mme Frédérique Bourgeois, directrice territoriale Rhône Saône par intérim, à l'effet de signer dans la limite de sa direction territoriale et de ses attributions, au nom de Mme Cécile Avezard, directrice générale de Voies navigables de France, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire prise en vertu de l'article 1 ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Frédérique Bourgeois, directrice territoriale Rhône Saône par intérim, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et au nom de Mme Cécile Avezard, directrice générale de Voies navigables de France, tous les actes et documents tels que définis et selon les modalités prévues à l'article 1 ;

M. Bruno Vidal, secrétaire général ;

M. Eric Poirson, adjoint au secrétaire général et directeur des ressources humaines ;

M. Christophe Wendling, directeur des unités territoriales ;

M. Nicolas Chartre, responsable de la direction du développement ;

M. Steven Hall, responsable de la direction de la gestion durable ;

M. Patrice Barbiero, responsable du bureau d'exploitation et sécurité de la navigation à la direction de la gestion durable ;

Mme Aline Martin, chargée de modernisation de l'exploitation, appui astreinte et RSD ;

Mme Isabelle Vallance, chargée de domaine services à la navigation ;

Mme Virginie Mayor, chargée de domaine sécurité de la navigation et conciliation des usages de l'eau ;

M. Christophe Huot-Marchand, responsable du l'Unité territoriale d'itinéraire (UTI) canal du Rhône au Rhin ;

M. Marc Rigolier, adjoint au responsable de l'UTI canal du Rhône au Rhin ;

M. Jean Guillemot, responsable exploitation maintenance à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;

M. Bruno Bedeaux, responsable équipes MSO de Besançon à Montbéliard à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;

Mme Carole Febvay, cheffe de centre de Montbéliard à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;

M. Charles Figueroe, chef de centre de Besançon à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;

M. Eric Vuillier, responsable ingénierie à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;

M. Vincent Thevenot, responsable du pôle domaine à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;

M. Alexandre Cour, responsable du pôle support à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;

M. Florian Michelot, chef de centre Dole à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;

M. Thomas Demoly, responsable de l'Unité territoriale d'itinéraire (UTI) Petite Saône ;

M. Yannick Coupry, adjoint au responsable de l'UTI Petite Saône ;

M. David Jacques, responsable domaine et sécurité de la navigation de l'UTI Petite Saône ;

M. Julien Vieillard, responsable maintenance et exploitation de l'UTI Petite Saône ;

M. Sébastien Camuset, responsable maintenance spécialisée des ouvrages de l'UTI Petite Saône ;

M. Michaël Bouillard, chef du centre de maintenance de Gray de l'UTI Petite Saône ;

M. François Renault, chef du centre de maintenance de Port-sur-Saône de l'UTI Petite Saône ;

M. Hervé Pietrykowski, responsable ingénierie de proximité de l'UTI Petite Saône ;

M. Christophe Paquet, responsable du bureau des Affaires Générales et responsable QSE – matériel de l'UTI Petite-Saône ;

M. Jérôme Quittard, responsable de l'UTI Grande Saône ;

Mme Pauline Decoin, adjointe au responsable de l'UTI Grande Saône ;

M. Yannick Savoy, adjoint au responsable de l'UTI Grande Saône ;

M. Christophe Bievliet, chef d'équipe hydrographe à l'UTI Grande Saône ;

M. Philippe Mauger, responsable maintenance spécialisée et ingénierie des ouvrages à l'UTI Grande Saône ;

Mme Déborah Brouillon, responsable adjointe exploitation des ouvrages, gestion hydraulique et sécurité de la navigation à l'UTI Grande Saône ;

M. Lionel Michea, responsable adjoint pôle exploitation à l'UTI Grande Saône ;

M. Serge Sahuc, responsable bathymétrie à l'UTI Grande Saône ;

M. Renaud Calard, responsable d'opérations au pôle ingénierie à l'UTI Grande Saône ;

Mme Cindy Rozotte, responsable pôle domaine à l'UTI Grande Saône ;

Mme Sandrine Wall, assistante administrative au pôle domaine à l'UTI Grande Saône ;

M. Julien Vigoureux, chef d'équipe de l'atelier de Mâcon à l'UTI Grande Saône ;

M. Nicolas Bardin, chef d'équipe pôle bathymétrie à l'UTI Grande Saône ;

M. Frédéric Hérít, chef d'équipe des ateliers de Seurre et Chalon sur Saône à l'UTI Grande Saône ;

M. Dominique Clavier, responsable adjoint des ateliers de Seurre et Chalon sur Saône à l'UTI Grande Saône ;
M. Sébastien Collard, responsable exploitation des ouvrages, gestion hydraulique et sécurité de la navigation à l'UTI Grande Saône ;
M. Denis Desgranges, responsable adjoint maintenance des linéaires à l'UTI Grande Saône ;
M. Philippe Brunier-Coulin, chargé d'opération linéaire, travaux environnementaux et développement Chalon à l'UTI Grande Saône ;
Mme Evelyne Pernin, gestionnaire administrative à l'UTI Grande Saône ;
M. Thomas Momber, responsable du Service Fluvial Lyonnais ;
M. Eric Tissier, adjoint au responsable du Service Fluvial Lyonnais ;
M. Vincent Prin-Abeil, responsable réglementaire et environnement – référent Rhône au Service Fluvial Lyonnais ;
Mme Mélanie Mange, responsable développement et gestion domaniale au Service Fluvial Lyonnais ;
M. Gaëtan Bretin, responsable travaux ingénierie au Service Fluvial Lyonnais ;
Mme Céline Lacroix, gestionnaire du domaine public au Service Fluvial Lyonnais ;
M. Guillaume Chauvel, chef de l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Philippe Schneider, chef adjoint de l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Georges Pignot, chef adjoint de l'UTI et chef du pôle ouvrages et bâtiments à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Jean Pernel, chef du pôle domaine et tourisme à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Joseph Viollin, chef du pôle navigation à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Cyril Antolin, chef du pôle projets fluviaux ;
M. Arthur Coulet, chef du pôle linéaire à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
Mme Lucie Ilhe, cheffe du pôle adjointe dragages à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Damien Waillez, chargé de gestion des ouvrages fluviaux.

Article 3

La décision du 29 mars 2024 portant délégation de signature de Mme Cécile Avezard, directrice générale de Voies navigables de France, à Mme Frédérique Bourgeois, directrice territoriale Rhône Saône par intérim, en matière de mesures temporaires est abrogée.

Article 4

La présente décision entre en vigueur au jour de sa publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 23 avril 2024

Cécile Avezard

Signé

Directrice générale

DECISION
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME FREDERIQUE BOURGEOIS, DIRECTRICE TERRITORIALE RHÔNE SAÔNE
PAR INTERIM
-Chômages- Jours et horaires

La directrice générale de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment ses articles R. 4312-10, R. 4312-16 et R. 4400-1,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision du 29 mars 2024 de Mme Cécile Avezard, directrice générale de Voies navigables de France, portant délégation de signature à Mme Frédérique Bourgeois, directrice territoriale Rhône Saône par intérim, en matière de chômages,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Rhône Saône, délégation est donnée à Mme Frédérique Bourgeois, directrice territoriale Rhône Saône par intérim, à l'effet de signer dans les limites de sa direction territoriale et de ses attributions, au nom de Mme Cécile Avezard, directrice générale de Voies navigables de France,

1- En cas d'urgence, toute décision de modification des dates ou de la durée, prolongation ou annulation des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

- toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue ;

2- En cas d'urgence, toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...);

- toute décision d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Frédérique Bourgeois, directrice territoriale Rhône Saône par intérim, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions et au nom de Mme Cécile Avezard directrice générale de Voies navigables de France, les actes visés à l'article 1.

M. Bruno Vidal, secrétaire général ;
M. Eric Poirson, adjoint au secrétaire général et directeur des ressources humaines ;
M. Christophe Wendling, directeur des unités territoriales ;
M. Nicolas Chartre, responsable de la direction du développement ;
M. Steven Hall, responsable de la direction de la gestion durable ;
M. Patrice Barbiero, responsable du bureau exploitation et sécurité de la navigation à la direction de la gestion durable ;
Mme Aline Martin, chargée de modernisation de l'exploitation, appui astreinte et RSD ;
Mme Isabelle Vallance, chargée de domaine services à la navigation ;
Mme Virginie Mayor, chargée de domaine sécurité de la navigation et conciliation des usages de l'eau ;
M. Christophe Huot-Marchand, responsable de l'Unité territoriale d'itinéraire (UTI) canal du Rhône au Rhin ;
M. Marc Rigolier, adjoint au responsable de l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Jean Guillemot, responsable exploitation maintenance à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Bruno Bedeaux, responsable équipes MSO de Besançon à Montbéliard à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
Mme Carole Febvay, cheffe de centre de Montbéliard à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Charles Figuereo, chef de centre de Besançon à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Eric Vuillier, responsable ingénierie à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Vincent Thevenot, responsable du pôle domaine à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Alexandre Cour, responsable du pôle support à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Florian Michelot, chef de centre Dole à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Thomas Demoly, responsable de l'Unité territoriale d'itinéraire (UTI) Petite Saône ;
M. Yannick Couptry, adjoint au responsable de l'UTI Petite Saône ;
M. David Jacques, responsable domaine et sécurité de la navigation de l'UTI Petite Saône ;
M. Julien Vieillard, responsable maintenance et exploitation de l'UTI Petite Saône ;
M. Sébastien Camuset, responsable maintenance spécialisée des ouvrages de l'UTI Petite Saône ;
M. Michaël Bouillard, chef du centre de maintenance de Gray de l'UTI Petite Saône ;
M. François Renault, chef du centre de maintenance de Port-sur-Saône de l'UTI Petite Saône ;
M. Hervé Pietrykowski, responsable ingénierie de proximité de l'UTI Petite Saône ;
M. Christophe Paquet, responsable du bureau des Affaires Générales et responsable QSE – matériel de l'UTI Petite Saône ;
M. Jérôme Quittard, responsable de l'UTI Grande Saône ;
Mme Pauline Decoin, adjointe au responsable de l'UTI Grande Saône ;
M. Yannick Savoy, adjoint au responsable de l'UTI Grande Saône ;
M. Christophe Bievliet, chef d'équipe hydrographe à l'UTI Grande Saône ;
M. Philippe Mauger, responsable maintenance spécialisée et ingénierie des ouvrages à l'UTI Grande Saône ;
M. Serge Sahuc, responsable bathymétrie à l'UTI Grande Saône ;
Mme Déborah Brouillon, responsable adjointe exploitation des ouvrages, gestion hydraulique et sécurité de la navigation à l'UTI Grande Saône ;
M. Lionel Michea, responsable adjoint pôle exploitation à l'UTI Grande Saône ;
M. Renaud Calard, responsable d'opérations au pôle ingénierie à l'UTI Grande Saône ;
Mme Cindy Rozotte, responsable pôle domaine à l'UTI Grande Saône ;
Mme Sandrine Wall, assistante administrative pôle domaine à l'UTI Grande Saône ;
M. Julien Vigoureux, chef d'équipe de l'atelier de Mâcon à l'UTI Grande Saône ;
M. Nicolas Bardin, chef d'équipe pôle bathymétrie à l'UTI Grande Saône ;
M. Frédéric Hérit, chef d'équipe des ateliers de Seurre et Chalon sur Saône à l'UTI Grande Saône ;
M. Dominique Clavier, responsable adjoint des ateliers de Seurre et Chalon sur Saône à l'UTI Grande Saône ;
M. Sébastien Collard, responsable exploitation des ouvrages, gestion hydraulique et sécurité de la navigation à l'UTI Grande Saône ;
M. Denis Desgranges, responsable adjoint maintenance des linéaires à l'UTI Grande Saône ;

M. Philippe Brunier-Coulin, chargé d'opération linéaire, travaux environnementaux et développement Chalon à l'UTI Grande Saône ;
Mme Evelyne Pernin, gestionnaire administrative à l'UTI Grande Saône ;
M. Thomas Momber, responsable du Service Fluvial Lyonnais ;
M. Eric Tissier, adjoint au responsable du Service Fluvial Lyonnais ;
M. Vincent Prin-Abeil, responsable réglementaire et environnement – référent Rhône au Service Fluvial Lyonnais ;
Mme Mélanie Mange, responsable développement et gestion domaniale au Service Fluvial Lyonnais ;
M. Gaëtan Bretin, responsable travaux ingénierie au Service Fluvial Lyonnais ;
Mme Céline Lacroix, gestionnaire du domaine public au Service Fluvial Lyonnais ;
M. Guillaume Chauvel, chef de l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Georges Pignot, chef adjoint de l'UTI et chef du pôle ouvrages et bâtiments à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Philippe Schneider, chef adjoint de l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Jean Pernel, chef du pôle domaine et tourisme à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Joseph Viollin, chef du pôle navigation à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Cyril Antolin, chef du pôle projets fluviaux ;
M. Arthur Coulet, chef du pôle linéaire à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
Mme Lucie Ilhe, cheffe du pôle adjointe dragages à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Damien Waillez, chargé de gestion des ouvrages fluviaux.

Article 3

La décision du 29 mars 2024 portant délégation de signature de Mme Cécile Avezard, directrice générale de Voies navigables de France, à Mme Frédérique Bourgeois, directrice territoriale Rhône Saône par intérim, en matière de chômages est abrogée.

Article 4

La présente décision entre en vigueur au jour de sa publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 23 avril 2024

Cécile Avezard

Signé

Directrice générale

**Décision relative à la modification
des jours de chômages programmés pour la période
du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**

Vu le code des transports et notamment ses articles R.4312-10, R.4312-16 et R.4400-1,

Vu la délibération n° 06/2021/3.1 du 14 décembre 2021 relative à la modification de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Directeur général de Voies navigables de France en matière de chômages,

Vu la décision du Directeur général du 23 novembre 2023 relative aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,

Vu la décision du 29 mars 2024 portant délégation de signature à la Directrice de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement,

Vu le rapport de justification présenté par la direction territoriale de Strasbourg,

LA DIRECTRICE GENERALE DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DECIDE

Article 1^{er}

Au tableau annexé à la décision susvisée, les dates de chômages pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 sont modifiées dans les conditions suivantes :

Chômage modifié :

Le chômage sur le Rhin canalisé du Sas 1 de l'écluse de Gamsheim initialement prévu du 1^{er} janvier au 17 mai 2024, sera prolongé jusqu'au 14 juin 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 24 avril 2024

**Par délégation de la Directrice générale,
Le responsable adjoint de la division,
patrimoine, exploitation et maintenance**

SIGNE

David TURPIN